Guide du tri

Vie & Boulogne

VIE et BOULOGNE
Communauté de Communes

Edito

Le tri de nos déchets est un enjeu essentiel pour la préservation de notre environnement.

À l'heure actuelle, nous devons plus que jamais être acteur de l'avenir de notre planète, et cet engagement passe par le tri de nos déchets. Permettre le recyclage systématique de nos emballages, donner une deuxième vie à nos objets qui fonctionnent encore, entre dans nos usages quotidiens.

Les habitants de Vie et Boulogne l'ont d'ailleurs compris, car la part des emballages triés a augmenté de 20 % en 2020. Trier plus est aussi une manière de réduire ses ordures ménagères ! En 2020, 486 kg de déchets ont été collectés/habitant (déchèteries comprises), contre 574 en 2019. Il nous faut continuer !

Demain, l'objectif sera aussi de réduire nos déchets à la source et ainsi continuer à préserver les matières premières. Comment ? En limitant nos achats, en privilégiant des achats sans emballages ou minimum, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

La Communauté de Communes s'engage aux côtés de ses habitants et vous propose avec ce guide ou la mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer, de vous aider à réduire, trier et valoriser vos déchets.

Guy Plissonneau, Président
Guy Airiau, Vice-président responsable de la commission Déchets

Sommaire

Réduire ses déchets p. 3
La redevance incitative p. 4
Tri sélectif p. 6
Compostage p. 8
Tri des textiles p. 9
Déchèteries p. 10

Directeur de publication : **Guy Plissonneau, Président** | Rédaction : **services de la CCVB** | Création graphique : **Mélanie Bourgoin – KolK.fr** | Impression : **Offset 5 Les Achards** | Crédits : AdobeStock, Trivalis, CCVB | Édition mai 2021.

Réduire ses déchets

Stop pub

Apposez un autocollant **STOP PUB** sur votre boîte aux lettres et... envolées les tonnes de prospectus publicitaires ! Remis gratuitement à la communauté de communes, ou à télécharger sur ***www.trivalis.fr***.

Des idées pour tendre vers le zéro déchet

Ne produire aucun déchet n'est pas facile, mais il existe une multitude de solutions pour en produire le moins possible !

Quelques principes à adopter facilement, pour vous aider

- Acheter des produits sans suremballage, privilégier le vrac
- Se munir de sacs cabas réutilisables, d'un panier ou d'un sac à dos pour faire ses courses
- Réparer, louer, échanger, emprunter les objets et appareils dont vous avez besoin ponctuellement.
- Préférer des objets réutilisables, en eco-recharges ou concentrés et éviter le jetable
- Utiliser des piles rechargeables
- Cuisiner, fabriquer ses propres produits, déposer les objets ou meubles que l'on utilise plus et en bon état en recyclerie
- Acheter en juste quantité et accommoder les restes pour éviter le gaspillage alimentaire
- Composter

- **Suivre la règle des 3 : Réduire, Recycler, Réutiliser !**

Astuces :

- Retrouvez des astuces et des recettes de produits « faits maison » sur ***trivalis.fr*** (pastilles lave-vaisselle, éponge tawashi, lessive liquide, nettoyant multi-usages...)
- Des informations utiles sur les sites ***www.ecologie.gouv.fr/lesbonneshabitudes et www.ademe.fr***

La redevance incitative

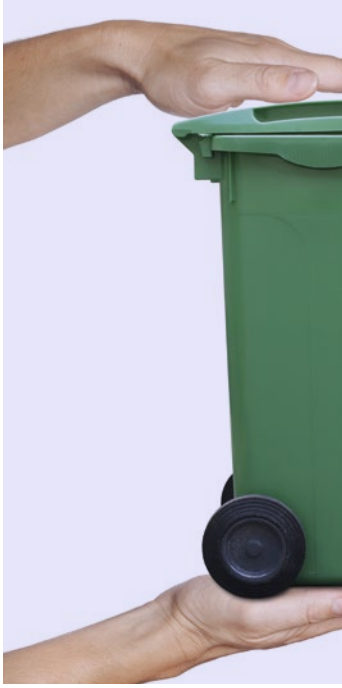

La redevance incitative, appliquée depuis janvier 2020 à Vie et Boulogne à l'instar de nombreux territoires, est un mode de facturation établi en fonction de la production d'ordures ménagères du foyer.

Facturation mode d'emploi

Elle comprend une **part fixe** : l'abonnement, due par tous les usagers, et une **part variable** dite incitative, calculée selon le nombre de présentations du bac à la collecte dans l'année. Une puce électronique placée sur le bac permet de comptabiliser le nombre de levées.

Pour les usagers disposant d'un bac individuel

- La part fixe comprend tous les frais de gestion du service, le fonctionnement des déchèteries, les points d'apports volontaires, la collecte des emballages, et 6 levées dans l'année.
- La part variable correspond au nombre de levées effectuées à partir de la 7e et aux ouvertures de tambour des colonnes enterrées pour les dépôts exceptionnels.

Pour les usagers utilisant uniquement les colonnes enterrées (logement collectif)

- La part fixe comprend les frais du service et 15 ouvertures de tambour par an.
- La part variable correspond au nombre d'ouvertures à partir de la 16e.

Mettre son bac la veille au soir, fermé et bien positionné

- Le bac, comme les sacs jaunes doivent être présentés la veille au soir du jour de la collecte, lorsqu'il est plein.
- Le couvercle du bac doit être fermé, sans tasser les sacs, ce qui pourrait empêcher le vidage. Aucun sac d'ordures ménagères placé à côté du bac n'est collecté.
- Le bac vidé doit être retiré dès que possible après la collecte.
- Le calendrier de collectes est distribué une fois par an. Il est disponible sur le site ***www.vie-et-boulogne.fr*** et sur simple demande.

Comment changer de bac ?

Le changement de bac est gratuit, **une fois par an**, sur simple demande auprès du service Environnement.

- En remplissant le formulaire sur le site de la communauté de communes.
- Par mail ***environnement@vieetboulogne.fr***

Signaler tout changement

Déménagement, emménagement, pensez à le signaler au service Environnement !

Un trop-plein de déchets ? Besoin d'un dépôt exceptionnel ? Utilisez les colonnes enterrées !

Grâce à votre carte d'accès délivrée gratuitement, vous pouvez déposer votre sac dans les colonnes enterrées prévues à cet effet. Chaque dépôt est facturé.

1. *Accès en posant la carte sur le lecteur. Le tambour se déverrouille.*
2. *Ouverture du tambour. Il peut contenir 80 litres de déchets en sacs fermés. Refermez le tambour. Enregistrement du dépôt.*

Consignes de tri s

EN VENDÉE
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT

À déposer dans votre sac jaune

Tous les emballages

Où retirer vos sacs jaunes ?

- en mairie
- à la Communauté de Communes

sélectif

Trivaoù

Pour savoir où déposer votre déchet, entrez son nom ainsi que le nom de la commune.

(application gratuite ou www.trivalis.fr)

À déposer dans la colonne

Verre

(bouteilles, pots et bocaux)

À déposer dans la colonne

Papier

Compostage

Le compostage permet de valoriser 30 % du contenu de votre poubelle.

Bien composter

On y dépose les déchets de la cuisine, épluchures, marc et filtres de café, sachets de thé, essuie-tout, coquilles d'œufs, les déchets de tonte du jardin, les feuilles, les branchages de petite taille, fleurs fanées… Remuer de temps en temps.

Moins de déchets et d'odeurs dans le bac, le compost sera utile au jardin.

Comment obtenir son composteur ?

La communauté de communes délivre **gratuitement** un composteur par foyer, **sur rendez-vous** auprès du service Environnement.

Idées au jardin

Pour éviter d'avoir des déchets verts à apporter en déchèterie, pensez au **compostage**, au **broyage** et au **paillage** de vos plantations. Le **mulching**, qui consiste à ne pas ramasser l'herbe de tonte est aussi une solution et permet une fertilisation naturelle de la pelouse.

Focus sur le textile

648 000
tonnes de pièces collectées en 2019, en France, soit 9,7 kg/an/habitant*

Il faut environ
10 000 L
d'eau pour générer 1 kg de coton*

85 % **des TLC (Textiles, linge de maison, chaussures) sont triés en France, générant plus de 2 400 emplois !**

**Source : refashion.fr*

Donnez une seconde vie à vos vêtements !

Apportez vos vêtements démodés, usés, trop petits… mais aussi votre linge de maison et vos chaussures aux bornes de collectes présentes sur le territoire.

Quels textiles déposer ?

- Usés, déchirés, ou juste démodés, les vêtements de toute la famille, propres et secs peuvent être réutilisés ou recyclés.
- Draps, serviettes, couvertures mais aussi chaussures attachées par paire peuvent être également déposés.
- Placez-les dans des sacs de 30 L fermés, dans les bornes prévues à cet effet.

Que deviennent ces textiles ?

- Près de 58 % sont réutilisés : revente en boutique de seconde main en France ou à l'étranger,
- Près de 42 % sont destinés au recyclage et à la valorisation énergétique : chiffons à usage industriel et ménager, production de nouveaux textiles, géotextile, automobile, bâtiment, plasturgie
- Seul 0,5 % n'est pas valorisé.
- Pour en savoir plus, consultez le site ***refashion.fr***

Les déchèteries

6 déchèteries sont présentes sur le territoire. L'accès se fait grâce à une carte, remise gratuitement à chaque foyer, sur demande.

Les apports sont limités à 2 m³ par jour.

Filières de recyclage en déchèterie

Toutes

- DÉCHETS VERTS
- GRAVATS
- BOIS
- TOUT VENANT
- MOBILIER
- DEEE
- DMS
- CARTON
- MÉTAUX
- POLYSTYRÈNE

St-Paul-Mt-Penit

EN +

- PLASTIQUE RIGIDE
- PLAQUES DE PLÂTRE
- DÉPÔTS D'OBJETS POUR LA RECYCLERIE

Aizenay

EN +

- PLASTIQUE RIGIDE
- PLAQUES DE PLÂTRE

Bellevigny

EN +

- PLAQUES DE PLÂTRE

L'amiante

Des collectes ont lieu deux fois par an, sous certaines conditions et sur inscription.

Les Déchets d'activité de soins et risques infectieux

Ces déchets doivent être déposés dans leurs contenants fermés en pharmacie.

La recyclerie, donnez une 2e vie à vos objets !

La déchèterie de Saint-Paul-Mont-Penit propose un point de dépôt d'objets en bon état : mobilier, outils de jardinage, de bricolage, jouets, livres, matériel de puériculture, vaisselle, électroménager… Les agents vous aideront à évaluer si l'objet peut avoir une seconde vie. Les objets seront ensuite mis en vente à la boutique solidaire, à La Roche-sur-Yon. Le dépôt d'objets sur ce site constitue un don et il n'est fait retour d'aucune rétribution, sous quelque forme que ce soit. Les objets invendus, seront donnés ou arriveront en filière de traitement.

Achats possibles

Recyclerie, Boulevard de l'Industrie, La Roche-sur-Yon, mercredi et samedi 9h-12h30 et 14h-18h.

L'accès pour les professionnels

Les déchets des professionnels sont acceptés sous certaines conditions, et sous réserve d'un volume maximum de 2 m³ par jour.
Une facture est envoyée à l'entreprise dans un second temps, après remise d'un bon de dépôt sur place. Consultez le site ***www.vie-et-boulogne.fr*** pour connaître les tarifs appliqués.

Horaires

Fermées les jours fériés.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay La Bobinière	-	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny Bd A. Malraux	13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré-sur-Vie La Thibaudière	13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs-sur-Boulogne La Martinière	13h30-17h30	-	13h30-17h30	-	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
St-Denis-la-Chevasse Essiré	13h30-17h30	-	13h30-17h30	-	-	9h-12h 13h30-17h30
St-Paul-Mont-Penit Rue des Garennes de la Nation	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30

Réduire, recycler, réutiliser... pour produire moins de déchets

Service Environnement
02 51 31 67 33
environnement@vieetboulogne.fr
www.vie-et-boulogne.fr

VIE et BOULOGNE Communauté de Communes

Trivalis ENSEMBLE TRIONS NOS DÉCHETS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CITEO

TEXTILE • LINGE • CHAUSSURE • ECO TLC